

Département de Lot-et-Garonne

Commune de BON-ENCONTRE

ARRETE du 26 mars 2024 – n° 2024/12

- Extrait du Registre -

VENTE AU DEBALLAGE - Association « Les Jardins partagés du Toulza » Occupation du Domaine Public (parking de l'église de Ste-Radegonde)

Nous, Maire de la Commune de Bon-Encontre

Vu le Code des Collectivités Territoriales en son article 2213.6

Vu la déclaration préalable reçue le 22 mars 2024 de Madame Maryse AMELING, Présidente de l'association « **Les Jardins partagés du Toulza** », conformément à l'arrêté ministériel du 9 Janvier 2009,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Madame Maryse AMELING, Présidente de l'association « **Les Jardins partagés du Toulza** » est autorisée à procéder à un vide-jardins pour la vente de marchandises d'occasion en rapport avec le jardin et le jardinage.

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera sur le parking de l'église de Sainte-Radegonde, le **samedi 15 juin 2024 de 8 h 00 à 17 h 00**.

ARTICLE 3 : Les lieux devront être laissés en parfait état de propreté.

ARTICLE 4 : L'accès aux bornes incendie devra être respecté.

ARTICLE 5 : Afin d'assurer la sécurité des promeneurs, l'installation devra avoir lieu entre 6 h 30 et 8 h 00, le remballage de la marchandise au moyen d'un véhicule ne pourra s'effectuer qu'une heure avant la fin de la manifestation.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par affichage pendant deux mois dans le hall de la mairie.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7: Madame la Directrice Générale des Services, le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne ainsi qu'à Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de Lot-et-Garonne.

Fait à Bon-Encontre, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Madame le Maire,



**Madame Le Maire,
Laurence LAMY**